

9. SIGNATURES

M^{re} JEAN-FRANÇOIS BEAUDRY GILLES R. TREMBLAY,
*secrétaire général
 associé*

28523

Gouvernement du Québec

Décret 1162-97, 3 septembre 1997

CONCERNANT la nomination de membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail

ATTENDU QUE l'article 140 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1) édicte que la Commission de la santé et de la sécurité du travail est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres dont un président du conseil et chef de la direction;

ATTENDU QUE l'article 141 de cette loi énonce notamment que les membres du conseil d'administration de la Commission sont nommés par le gouvernement et que sept membres sont choisis à partir des listes fournies par les associations syndicales les plus représentatives et sept autres membres à partir des listes fournies par les associations d'employeurs les plus représentatives;

ATTENDU QUE l'article 144 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président du conseil d'administration et chef de la direction, sont nommés pour au plus deux ans et que les mandats sont renouvelables en suivant la procédure de nomination prévue par l'article 141;

ATTENDU QUE l'article 147 de cette loi édicte notamment que les membres du conseil d'administration de la Commission demeurent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE l'article 149 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe le traitement et, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de chaque membre du conseil d'administration de la Commission de même que les indemnités auxquelles ils ont droit;

ATTENDU QUE madame Andrée Bouchard et messieurs Gilles Charland, Pierre Comtois, Ghislain Dufour, Arnold Dugas, Franco Fava, Clément Godbout, Michel Guillemette, Gaston Lafleur, Jean Lavallée et François

Pelletier ont été nommés membres du conseil d'administration de la Commission par le décret 588-94 du 27 avril 1994, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE messieurs Claude Gingras et Pierre Girardin ont été nommés membres du conseil d'administration de la Commission par le décret 588-94 du 27 avril 1994, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QUE monsieur Marc Laviolette a été nommé membre du conseil d'administration de la Commission par le décret 1023-94 du 6 juillet 1994, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été effectuées;

ATTENDU QUE le décret 618-87 du 15 avril 1987 prévoit le mode de rémunération des membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail:

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, pour un mandat de deux ans à compter des présentes:

— madame Andrée Bouchard, secrétaire du Comité confédéral de santé-sécurité, Confédération des syndicats nationaux;

— monsieur Gilles Charland, directeur québécois, Syndicat canadien de la fonction publique;

— monsieur Arnold Dugas, vice-président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;

— monsieur Clément Godbout, président, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;

— monsieur Jean Lavallée, directeur général et secrétaire financier, F.I.P.O.E.;

— monsieur Marc Laviolette, troisième vice-président, Confédération des syndicats nationaux;

— monsieur Pierre Comtois, directeur général du Service juridique et des affaires publiques (Québec), General Motors du Canada ltée;

— monsieur Ghislain Dufour, président du conseil d'administration, Conseil du Patronat du Québec;

— monsieur Franco Fava, administrateur, Neilson Excavation inc.;

— monsieur Michel Guillemette, consultant en médecine du travail;

— monsieur Gaston Lafleur, président-directeur général, Le Conseil québécois du commerce de détail;

— monsieur François Pelletier, vice-président Exploitation-Gestion, La Compagnie minière Québec Cartier;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour un mandat de deux ans à compter des présentes:

— monsieur Claude Faucher, vice-président, Centrale des syndicats démocratiques, en remplacement de monsieur Claude Gingras;

— monsieur Denis Beauregard, président, Conseil du Patronat du Québec, en remplacement de monsieur Pierre Girardin;

QUE le décret 618-87 du 15 avril 1987 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail s'applique aux personnes nommées membres du conseil d'administration de cette commission en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28524